

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
11277

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt déposée par l'association Foyers Delta Sud pour la construction d'un foyer d'accueil d'urgence d'enfants de 0 à 18 ans, rue Charles Pauriol à Gardanne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'association Foyers Delta Sud propose de petites structures d'accueil aux enfants et adolescents (souvent issus de fratries), hébergés sur décision administrative ou judiciaire. Elle dispose actuellement d'une capacité de 51 places réparties entre foyers (43 places) et familles d'accueil (8 places).

Foyers Delta Sud a dû fermer l'un des 5 foyers dont elle dispose suite à des actes de vandalisme. Elle a aujourd'hui la possibilité de créer dans l'enceinte du Foyer situé Rue Pauriol, à Gardanne, un second foyer indépendant, présentant les mêmes caractéristiques que les autres établissements (modalités d'accueil, programmes). Ce foyer sera destiné à 11 enfants de 0 à 18 ans.

L'investissement immobilier s'élève à 930.000 € intégralement financé par un prêt de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts).

L'association sollicite une garantie d'emprunt du Département à hauteur de 50 % du prêt, soit 465.000 € la Ville de Gardanne ayant été saisie pour les 50 % restants. Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées en annexe.

Il s'agit d'une première demande de garantie de l'association Foyers Delta sud.

Les structures d'accueil d'urgence dans les Bouches-du-Rhône ont une capacité insuffisante au regard des besoins. Le projet de l'association renforce celle-ci tout en optimisant le terrain de Gardanne et en garantissant des conditions d'hébergement satisfaisantes. Le lieu est proche d'établissements scolaires et dispose d'un espace extérieur dont profiteront les enfants. Enfin, la proximité du foyer déjà existant sur le site favorisera mutualisation des moyens, souplesse de fonctionnement et économie de gestion.

La garantie d'emprunt est assortie d'une convention qui sera signée par l'organisme et le Département. Le Département signera également le contrat de prêt.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de bien vouloir prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL